AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 773 920 SOIT AU 1134, 12^{E} RANG

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 15 août 2022, qui se tiendra à compter de 20 h, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau à Wickham, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

Marge de recul arrière

- autoriser une marge de recul arrière de 1,19 mètre au lieu de 3 mètres, tel que prescrit au règlement de zonage 2006-09-621.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 13 aout 2022, à 16 h :
  - par la poste au 893, rue Moreau Wickham (Québec) J0C 1S0;
  - par courriel à : dg@wickham.ca.

  Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

- En personne, lors de la séance du conseil, sous réserve des places disponibles aux fins de respecter les règles de distanciation applicables, le cas échéant.

DONNÉ A WICKHAM CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière